



Recommandation 1833 (2008)¹

Promouvoir l'enseignement des littératures européennes

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire se préoccupe de la transmission, à tous les niveaux du système éducatif, de la littérature européenne, dans toute sa richesse et sa diversité, qu'il s'agisse du patrimoine écrit constitué depuis des siècles, ou de la création littéraire contemporaine. Cette préoccupation pédagogique a fait l'objet d'un colloque au Sénat français, à Paris, le 11 décembre 2007.
2. L'Assemblée a déjà exposé sa position dans la [Recommandation 815 \(1977\)](#) relative à la liberté d'expression et au rôle de l'écrivain en Europe, la [Recommandation 1043 \(1986\)](#) relative au patrimoine linguistique et littéraire en Europe, la [Recommandation 1135 \(1990\)](#) relative à la traduction littéraire, la [Recommandation 1383 \(1998\)](#) sur la diversification linguistique, la [Recommandation 1539 \(2001\)](#) sur l'Année européenne des langues et la [Recommandation 1740 \(2006\)](#) sur la place de la langue maternelle dans l'enseignement scolaire.
3. La connaissance d'une langue ne se réduit pas à sa maîtrise en tant qu'instrument de communication. La connaissance de grandes œuvres de la littérature enrichit la réflexion et la vie même.
4. L'apprentissage de la langue maternelle et de sa littérature joue un rôle majeur dans la formation des scolaires à une conscience nationale. L'apprentissage d'autres langues et littératures européennes peut contribuer à la formation à la citoyenneté européenne.
5. L'Assemblée constate que des expériences transnationales positives ont été menées à bien, notamment en matière d'enseignement de l'histoire.
6. Une conception strictement nationale de l'enseignement de la littérature doit être dépassée, et une approche transversale du patrimoine européen devrait être proposée aux scolaires de tous niveaux, mettant en évidence le lien commun dans le respect de la diversité culturelle.
7. L'Assemblée reconnaît qu'internet est devenu un important moyen d'accès à la connaissance et, à cet égard, elle salue la proposition du Parlement européen de mettre en place une bibliothèque numérique européenne, sous la forme d'un point d'accès unique, direct et multilingue au patrimoine culturel européen.
8. En conséquence, l'Assemblée parlementaire recommande au Comité des Ministres d'encourager les Etats membres et en particulier leurs instances éducatives:
 - 8.1. à redonner aux jeunes l'envie de lire en promouvant l'enseignement, dans toutes les filières de l'enseignement primaire et secondaire, du patrimoine littéraire européen, et en créant des programmes adaptés à tous les niveaux;
 - 8.2. à dispenser cet enseignement parallèlement à – et non à la place de – l'enseignement de la littérature en langue maternelle et de l'apprentissage des langues étrangères;
 - 8.3. à renforcer les enseignements littéraires qui sont actuellement déjà dispensés en Europe et qui privilégient la dimension européenne;

1. *Discussion par l'Assemblée* le 17 avril 2008 (17^e séance) (voir [Doc. 11527](#), rapport de la commission de la culture, de la science et de l'éducation, rapporteur: M. Jacques Legendre). *Texte adopté par l'Assemblée* le 17 avril 2008 (17^e séance).



- 8.4. à faire apparaître l'enseignement de la littérature européenne comme partie intégrante de l'éducation à la citoyenneté européenne, prenant en compte la diversité culturelle, conformément à la Convention européenne des droits de l'homme (STE no 5), et le pluralisme linguistique de notre continent;
- 8.5. à soutenir la traduction des textes anciens et contemporains, et notamment de chefs-d'œuvre des littératures européennes, depuis et vers les langues en usage en Europe, avec une attention particulière aux langues de moindre diffusion;
- 8.6. à envisager la création d'anthologies et d'ouvrages pédagogiques de littérature européenne adaptés aux différents niveaux et aux différentes pratiques des systèmes scolaires européens;
- 8.7. à mettre au point des sites informatiques sur le patrimoine littéraire européen, où tous les citoyens d'Europe trouveraient textes, bibliographies, histoire littéraire, parcours pédagogiques et liens internet.